



## **Publicité préalable à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique de courte durée Commune d'Argentan Cirques**

**Objet de la demande d'occupation du domaine public** : Cirques.

**La demande doit être adressée :**

- Soit par courrier à l'adresse suivante :  
Commune d'ARGENTAN  
Service Commerces Foires et Marchés  
Maison Cœur de Ville - 48, Rue du Beigle - 61200 ARGENTAN
- Soit par courriel : [marches@argentan.fr](mailto:marches@argentan.fr)

**La demande doit comporter les éléments suivants :**

- La lettre d'intention signée précisant le nom et les coordonnées du demandeur,
- Le descriptif et la nature du cirque,
- Les dates et horaires prévus de la manifestation, les dates de montage et de démontage des installations,
- La composition du convoi : nombre, nature et dimensions des véhicules composant les caravanes,
- L'attestation de montage concernant les besoins éventuels, notamment la puissance électrique nécessaire au fonctionnement du cirque.

Selon la nature de l'opération, des éléments complémentaires pourront être demandés.

**Transmission des demandes** : Les demandes doivent être envoyées au minimum deux mois avant la date prévue de la manifestation, afin de permettre l'instruction technique du projet.

**Instruction des demandes** : Sur la base de la demande finalisée, il est procédé à une instruction du projet, préalable à la délivrance d'une autorisation éventuelle.

**Emplacement autorisé** : Champ de Foire à Argentan.

**Montant de la redevance :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs applicables sont les suivants :

Cirque occupant + de 3 000 m <sup>2</sup>	443,50 €
Cirque occupant de 2 000 à 3 000 m <sup>2</sup>	330,50 €
Cirque occupant de 1 000 à 2 000 m <sup>2</sup>	224,00 €
Cirque occupant - de 1 000 m <sup>2</sup>	159,00 €
Benne	66,00 €
Caution pour électricité	207,00 €